

**Conférence Octopus Interface sur**

## **Coopération contre la cybercriminalité**

**1 – 2 avril 2008**

**Conseil de l'Europe**

**Bâtiment "G", Strasbourg, France**

### **Projet de programme**

Version 24 janvier 2008

Les sociétés dans le monde comptent sur les technologies de l'information et de la communication. Cependant, cette dépendance croissante à l'égard de ces technologies s'accompagne d'une vulnérabilité grandissante par rapport aux menaces de la cybercriminalité. En réponse à ces défis, le Conseil de l'Europe a adopté en 2001 la Convention sur la Cybercriminalité (ETS 185) et le Protocole additionnel à la Convention sur la Cybercriminalité en 2003, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques (ETS 189).

La Convention sur la Cybercriminalité est le seul traité international contraignant dans ce domaine jusqu'ici. Elle sert de directive à l'évolution de la législation nationale et des pratiques contre la cybercriminalité dans de nombreux pays du monde, et fournit un cadre pour la coopération internationale contre la cybercriminalité parmi les Etats Parties.

Des initiatives importantes sont également menées par divers autres organismes internationaux, des organisations non gouvernementales, des institutions nationales et le secteur privé. Comme en 2004 et en 2007, la Conférence fournira une plate-forme qui facilitera le développement de la coopération des différentes institutions et permettra aux participants de faire bon usage des opportunités offertes.

La Conférence de 2008 portera plus particulièrement sur :

- La coopération entre les services de répression et les fournisseurs de services dans les enquêtes relatives à la cybercriminalité
- L'état et l'effectivité de la législation dans le domaine de la cybercriminalité
- L'effectivité des dispositions relatives à la coopération internationale de la Convention et des points de contact 24/7

La Conférence est ouverte à la participation de représentants de secteurs public et privé, ainsi qu'aux organisations internationales impliquées dans le domaine de la cybercriminalité.

Elle se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2008 au bâtiment « G » du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France. Les participants sont tenus de s'inscrire à la Conférence en remplissant un formulaire d'enregistrement à envoyer à l'adresse indiqué ci-dessous.

La conférence précédera la réunion sur la **Convention sur la Cybercriminalité, T-CY** (3<sup>ème</sup> Consultation Multilatérale des Parties) qui aura lieu dans les mêmes locaux les **3 et 4 avril 2008**.

## Programme (projet)

<b>MARDI, 1<sup>ER</sup> AVRIL</b>			
<b>Session plénière</b> <span style="float: right;"><i>Salle G3</i></span>			
9h30	Session d'ouverture		
10h00	Mise en oeuvre de la Convention sur la Cybercriminalité et son Protocole sur la Xénophobie et le Racisme – Mise à jour  Cybercriminalité : analyse de la situation et identification des nouvelles menaces		
11h30	La coopération entre les services de répression et les fournisseurs de services dans les enquêtes relatives à la cybercriminalité : quelles solutions ?  <i>Présentation et discussion avec les hauts responsables de l'industrie et des service de répressifs</i>		
<b>Groupes de travail</b>			
	<i>Salle G3</i> <span style="float: right;"><i>Salle G2</i></span>		
14h30	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">           Groupe de travail 1:            La coopération entre les services de répression et les fournisseurs de services dans les enquêtes relatives à la cybercriminalité : discussion des lignes directrices pour la coopération         </td> <td style="width: 50%;">           Groupe de travail 2:            L'état et l'effectivité de la législation dans le domaine de la cybercriminalité : expérience et bonnes pratiques à partager         </td> </tr> </table>	Groupe de travail 1: La coopération entre les services de répression et les fournisseurs de services dans les enquêtes relatives à la cybercriminalité : discussion des lignes directrices pour la coopération	Groupe de travail 2: L'état et l'effectivité de la législation dans le domaine de la cybercriminalité : expérience et bonnes pratiques à partager
Groupe de travail 1: La coopération entre les services de répression et les fournisseurs de services dans les enquêtes relatives à la cybercriminalité : discussion des lignes directrices pour la coopération	Groupe de travail 2: L'état et l'effectivité de la législation dans le domaine de la cybercriminalité : expérience et bonnes pratiques à partager		
<b>MERCREDI, 2 AVRIL</b>			
<b>Groupes de travail</b>			
	<i>Salle G3</i> <span style="float: right;"><i>Salle G2</i></span>		
9h30	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">           Groupe de travail 3:            Menaces et tendances de la cybercriminalité: La réponse internationale est-elle adéquate? Quels sont les défis?         </td> <td style="width: 50%;">           Groupe de travail 4:            Coopération internationale et fonctionnement des points de contact 24/7         </td> </tr> </table>	Groupe de travail 3: Menaces et tendances de la cybercriminalité: La réponse internationale est-elle adéquate? Quels sont les défis?	Groupe de travail 4: Coopération internationale et fonctionnement des points de contact 24/7
Groupe de travail 3: Menaces et tendances de la cybercriminalité: La réponse internationale est-elle adéquate? Quels sont les défis?	Groupe de travail 4: Coopération internationale et fonctionnement des points de contact 24/7		
<b>Session plénière</b> <span style="float: right;"><i>Salle G3</i></span>			
14h30	Résultats des discussions des groupes de travail		
15h00	Réunion Défis de la cybercriminalité: solutions aux menaces et problèmes identifiés		
17h00	Conclusions		

## Contact

Pour toute question, veuillez contacter :

Carole Spiegel (Secrétariat de la Conférence)	de la	Division de crime économique
Tel +33-3-8841-2878		Direction Générale des droits de l'homme et des affaires juridiques
Fax +33-3-9021-5650		Conseil de l'Europe
Mail <a href="mailto:carole.spiegel@coe.int">carole.spiegel@coe.int</a>		67075 Strasbourg CEDEX, France